

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : nicolas.dupont@cssphares.gouv.qc.ca
<https://www.cadre21.org/membres/7a03a79898f40dfddc2a7c6e>

Date d'obtention : 2026-01-04 16:22:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un guide consolidé entre plusieurs services sociaux qui permet d'intervenir de façon adéquat, rassurante et rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis maintenant conscient de toutes les implications des échanges sexto et serai davantage à l'affût des situations. Je serai plus rapide et confiant dans mes interventions

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas proposer de réponses, suivre la démarche et le questionnaire SEXTO. En aucun cas voir les photos ou le matériel et être à l'écoute du ressenti des adolescents devant moi. Agir rapidement pour éviter que le contenu se propage.